Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_248-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DOYEN Virginie ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; PAGNY Gilles ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante)* ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE VAILLANT Gilbert ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	64	
Procurations	07	
Votants	**71**	
Absents	17	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 19 novembre 2025
Secrétaire de séance Gilbert LE BLEVENNEC

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_248-DE

Délibération

DEL2025-11-248

GESTION DES DÉCHETS : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS UN CHANGEMENT DE PRATIQUES EN MATIERE DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES ESPACES VERTS

Considérant que sept communes du territoire participent à l'accompagnement mis en place par Guingamp-Paimpol Agglomération pour un changement de pratiques en matière de gestion des déchets issus des espaces verts : Bourbriac, Paimpol, Ploumagoar, Plourivo, Pontrieux, Saint-Clet et Trégonneau, soit un territoire représentant 19 751 habitants et 393 hectares de surfaces d'espaces verts ;

Considérant le diagnostic réalisé auprès de ces communes qui a permis d'identifier environ 3 100 m³ de déchets verts déposés en déchèteries par ces communes (soit près de 1 000 tonnes) qui pourraient être évités en pratiquant une gestion différenciée ;

Considérant que ces communes s'engagent à travers la signature d'une charte d'engagement à réduire la production de déchets verts en encourageant des pratiques d'entretien plus durables et en limitant le recours aux équipements générateurs de déchets ;

Considérant que ces communes s'engagent également à promouvoir les alternatives au transport des déchets verts en favorisant la gestion in-situ des déchets verts afin de réduire les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à accompagner ces communes dans cette démarche ;

L'accompagnement prévoit une aide financière pour l'achat d'équipements permettant de réduire la production de déchets verts à l'échelle de la commune. Cette aide à l'investissement pour l'ensemble des communes participantes est calculée à hauteur de leur investissement et dans la limite de 1 €/habitant soit 19 751 € à répartir entre ces 7 communes. Cette aide n'est versée que sur justificatifs des dépenses. Il est proposé de répartir la somme en fonction des populations municipales (dernière population légale 2022). En cas d'équipements ou matériels dont l'achat groupé est économiquement avantageux (diminution des frais de port), il est proposé que Guingamp-Paimpol Agglomération regroupe les commandes.

La répartition de l'aide financière 2026 à l'investissement par commune est précisée dans le tableau suivant :

Communes	habitants (2022)	aide financière maximale
Bourbriac	2 126	2 126,00 €
Paimpol	7 266	7 266,00 €
Ploumagoar	5 418	5 418,00 €
Plourivo	2 267	2 267,00 €
Pontrieux	1 004	1 004,00 €
Saint-Clet	868	868,00 €
Trégonneau	523	523,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_248-DE

Délibération

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Guingamp-Paimpol Agglomération en février 2025 afin d'accompagner les communes de son territoire dans la réduction des déchets verts produits par l'entretien des espaces publics auquel Bourbriac, Paimpol, Ploumagoar, Plourivo, Pontrieux, Saint-Clet, Trégonneau ont souhaité participer ;

Considérant la signature d'une charte formalisant les engagements des communes et de Guingamp-Paimpol Agglomération en matière d'accompagnement au changement et de gestion différenciée des espaces verts ;

Considérant que ce projet prévoit un accompagnement financier aux communes participantes dans la limite de 1 €/habitant ;

Considérant le tableau de répartition de l'aide financière à l'investissement par commune pour l'année 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité:

- Approuve le reversement en 2026 des soutiens financiers aux communes selon le tableau de répartition de l'aide financière à l'investissement par commune ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC